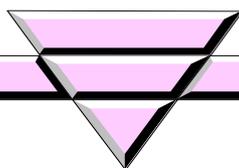


MARCHES PUBLICS DE SERVICES



Syndicat Mixte du Parc naturel régional des Pyrénées catalanes

-
Service Marchés Publics
La Bastide
66360 OLETTE
Tél: 04 68 04 97 60



**ASSURANCE FLOTTE AUTOMOBILE
DU SYNDICAT MIXTE DU PARC NATUREL REGIONAL DES
PYRENEES CATALANES 2026-2030**

Cahier des Charges

Article premier : Objet de la consultation - Dispositions générales

1.1 - Objet du marché

Les stipulations du présent cahier des charges concernent :

ASSURANCE FLOTTE AUTOMOBILE DU SYNDICAT MIXTE DU PARC NATUREL REGIONAL DES PYRENEES CATALANES 2026-2030

1.2 - Décomposition en tranches et lots

Il n'est pas prévu de décomposition en tranches ou en lots.

1.3 - Durée du marché

La durée du marché se confond avec le délai d'exécution indiqué à l'acte d'engagement et au présent cahier des charges.

Article 2 : Pièces contractuelles du marché

Les pièces contractuelles du marché sont les suivantes et, en cas de contradiction entre leurs stipulations, prévalent dans l'ordre de priorité ci-après :

- L'acte d'engagement (A.E.) et ses annexes
- Le présent cahier des charges.
- L'offre technique et financière détaillée du titulaire

Article 3 : Délais d'exécution ou de livraison

3.1 - Délais de base

Le délai d'exécution de l'ensemble des prestations est attendu pour le 1^{er} janvier 2026 pour une durée de 5 ans.

3.2 - Prolongation des délais

Une prolongation du délai d'exécution peut être accordée par le pouvoir adjudicateur par tacite reconduction pour 1 an supplémentaire.

Article 4 : Prix du marché

4.1 - Caractéristiques des prix pratiqués

Les prestations faisant l'objet du marché seront réglées par un contrat stipulant les couvertures d'assurance et montant des cotisations annuelles correspondantes. Un état de la flotte automobile ainsi qu'un état de sinistralité sont joints pour permettre l'établissement de l'offre.

4.2 – Modalités de variations des prix

Les prix du marché sont réputés établis sur la base des conditions économiques du mois de **janvier 2026** ; ce mois est appelé « mois zéro ».

Les prix sont fermes et non actualisables.

Article 5 : Modalités de règlement des comptes

5.1 - Présentation des demandes de paiements

Les modalités de présentation de la demande de paiement seront établies sur présentation de la facturation de cotisation.

5.2 – Délai global de paiement

Les sommes dues au(x) titulaire(s), seront payées dans un délai global de 30 jours à compter de la date de réception des demandes de paiement.

Article 6 : Résiliation du marché

Seules les stipulations du C.C.A.G.-F.C.S., relatives à la résiliation du marché, sont applicables.

En cas de résiliation pour motif d'intérêt général par le pouvoir adjudicateur, le titulaire percevra à titre d'indemnisation une somme forfaitaire calculée en appliquant au montant initial hors TVA, diminué du montant hors TVA non révisé des prestations admises, un pourcentage égal à 5,00 %.

D'autre part, en cas d'inexactitude des documents et renseignements mentionnés aux articles 44 et 46 du Code des marchés publics ou de refus de produire les pièces prévues aux articles D. 8222-5 ou D. 8222-7 à 8 du Code du travail conformément à l'article 46-I.1^o du Code des marchés publics, il sera fait application aux torts du titulaire des conditions de résiliation prévues par le marché.

Le pouvoir adjudicateur se réserve la possibilité de faire exécuter par un tiers les prestations aux frais et risques du titulaire.

Article 7 : Droit

En cas de litige, seul le Tribunal Administratif Montpellier est compétent en la matière.

Article 8 : Présentation des candidatures et des offres

Pièces de l'offre :

Un projet de marché comprenant :

- La proposition de contrat annuelle d'assurance flotte automobile
- La décomposition du prix global forfaitaire au regard des types de véhicules, vétusté, sinistralité et l'usage professionnel exercé
- Les annexes explicatives des risques couverts et conditions proposées de couverture. Une attention particulière sera portée à la qualité de services dans le traitement des demandes du PNRPC en cas de sinistres, conseils, réactivité ainsi que sur la démarche environnementale menée par le prestataire.

En annexe, le PNR Pyrénées catalanes, produira un descriptif de la flotte automobile actuelle et l'état de sinistralité afin de permettre l'établissement de l'offre de couverture la plus adaptée.

Article 9 : Sélection des candidatures et jugement des offres

La sélection des candidatures et le jugement des offres seront effectués dans le respect des principes fondamentaux de la commande publique.

Les critères intervenant pour la sélection des candidatures sont :

<i>Critères</i>	<i>Pondération</i>
1-Prix des prestations	40%
2-Valeur technique	60%

Article 10 : Conditions d'envoi de l'offre

L'offre est à adresser à Monsieur le Président par mail à **patricia.oster@pnrpc.fr** au plus tard le **31 aout 2025**

A l'attention de
Monsieur le Président
Parc naturel régional des Pyrénées catalanes.
La Bastide
66360 OLETTE

*Pour tout renseignement complémentaire, vous pouvez contacter
Patricia OSTER responsable administrative-finances-rh par mail ou
0468079760*

Pour (nom de la structure)
Qualité du signataire

Lu et approuvé le présent cahier des charges,

le candidat , le

